Accréditation
1-1531
PORTEE
disponible sur
www.cofrac.fr

Edité le : 21/10/2026

ARS LANGUEDOC ROUSSILLON - DT DE L'HERAULT

Santé Environnement
28 Parc Club du Millénaire - 1025 av. Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER Cedex 2

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) **sont identifiés par (**).**

Identification dossier : LSE26-152044
Identification échantillon : **LSE2610-33448-1** **Analyse demandée par : ARS DD DE L''HERAULT**
N° Analyse (1): 00349751 **N° Prélèvement (1):** 00347706
Nature (1): Eau à la production
Point de Surveillance (RESERVOIR LUNEL VIEL **Code PSV (1): 0000001116**
Localisation exacte (1 DEPART DISTRIBUTION
Dept et commune (1): **34 LUNEL-VIEL**
Coordonnées GPS du point (x,y) **X :** 43,6743060000 **Y :** 4,0978802000
UGE (1): 0828 - LUNELAGGLO - VEOLIA
Type d'eau (1): T1 - ESO A TURB <2 SORTIE PRODUCTION
Type de visite (1): AA **Type Analyse (1):** PFAS **Motif du prélèvement (1):** S3
Nom de l'exploitant (1): VEOLIA EAU
765 RUE HENRI BECQUEREL
CS 29045
34967 MONTPELLIER CEDEX
Nom de l'installation (1): STATION LUNEL VIEL **Type (1):** TTP **Code (1):** 000984
Réception : Réception au laboratoire le 05/10/2026 à 23h54
Prélèvement : Prélevé le 05/10/2026 à 09h05
Prélevé par CARSO LSEHL / FICHAUX Robin - LSEHL
Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine
Traitement : CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 07/10/2026 à 07h33

.../...

Edité le : 21/10/2026
Identification échantillon : LSE2610-33448-1
Destinataire : ARS LANGUEDOC ROUSSILLON - DT DE L'HERAULT

Réception : Réception au laboratoire le 05/10/2026 à 23h54

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
PFCA: acides perfluorocarboxyliques et dérivés									
Acide perfluorodécanoique (PFDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro n-heptanoique (PFHpA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro n-nonanoique (PFNA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro n-octanoique (PFOA) (lineaire+ ramifiés)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) (lineaire+ ramifiés)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorodécanesulfoniqu e (PFDS)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA,PFUnDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorobutane sulfonique (PFBS)	0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluoro n-butanoique (PFBA)	0.007	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluoro n-hexanoique (PFHxA)	0.008	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluorohexanesulfoniqu e (PFHxS) (lineaire+ ramifiés)	0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro tridecanoique (PFTrDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				1
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS)	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.005				#
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS,PFPeS)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluoro n-pentanoique (PFPA,PFPeA)	0.013	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorododécanoique (PFDoDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Somme des 20 PFAS selon la Dir.Eur..	0.031	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.029		0.10		
Somme des 4 PFAS (PFOA,PFOS,PFHxS,PF NA) selon HCSP	0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.004				#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
N.M. = Non Mesuré

11PFAS@ ANALYSE 20 PFAS ARS 11-2026

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

.../...

Edité le : 21/10/2026
Identification échantillon : LSE2610-33448-1
Destinataire : ARS LANGUEDOC ROUSSILLON - DT DE L'HERAULT

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Isabelle VECCHIOLI
Responsable de Laboratoire

